CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 2 mars 2023

Le 02 mars 2023 à 20 h 10, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 24 février 2023, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5e arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=cLJN5vyXMqI&t=1s

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :
Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Bertrand ARTIGNY, Pierre GAIDIOZ, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Nicolas HUSSON, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Bénédicte DRAILLARD, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :
Sandrine FRANCHET (pouvoir à Catherine GOUJON)
Sophie HÉRITIER (pouvoir à Marielle PERRIN)
Marie DUARTE (pouvoir à Philippe-Henri CARRY)
Tristan DEBRAY (pouvoir à Joanny MERLINC)
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER)
Jean-Dominique DURAND (pouvoir à Myriam BENCHARAA)

Absent :
Grégory CUILLERON

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Madame Popoff est désignée secrétaire de séance

Madame POPOFF procède à l'appel nominal

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 janvier 2023.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et tous,

Tout d'abord, je tiens à regretter les faits qui se sont déroulés, cette nuit, sur la rue de Champvert et la rue Barthélémy Buyer, faits qui ont amené à l'incendie de pas moins de cinq voitures, rue de Champvert. Ces faits sont à replacer dans un contexte qu'on connaît depuis quelques mois, et c'est en lien avec la présence d'un point de deal qui n'est pas strictement situé dans le 5e, mais qui est à proximité. Cela a tendance, malheureusement, à générer des nuisances, à proximité. Ce sont des faits qui sont connus, ce sont des faits que nous abordons, tous les mois, en point police. Ce sont des faits sur lesquels la police est mobilisée. En fait, c'est sans doute l'origine des faits de cette nuit, puisque dans la séquence, il y a eu une intervention de la Police nationale, en premier lieu. Cette intervention fait suite à d'autres interventions, il y a quelques jours, avec des interpellations d'individus. Ce qui est constaté à cet endroit – mais cela se vérifie aussi ailleurs – c'est qu'il y a une intervention de la police qui entraîne ensuite, une réplique violente à cette intervention.

Bien évidemment, nous condamnons ces faits, sans réserve. Nous exprimons notre entier soutien aux victimes de ces faits. Fort heureusement, il n'y a pas de dommages corporels. Cependant, pour les gens qui ont malheureusement vu leurs véhicules brûler, ce sont des faits très marquants. Au nom du Conseil d'arrondissement, nous exprimons notre entier soutien. Ce n'est pas simple à entendre, mais il faut remettre ces faits dans un contexte qui est le contraire d'une inaction puisque cela fait suite à une action de la police, et une réponse à une situation connue.

J'entends également les demandes relatives à l'installation d'une caméra. Il faut savoir qu'il y avait un dispositif qui avait été installé, fin d'été 2021, puisqu'il y avait eu des faits assez comparables. La Ville avait installé une caméra nomade pendant plusieurs mois. La situation s'était apaisée pour d'autres raisons, notamment le départ de certaines personnes du quartier. La vidéo installée pendant plusieurs mois n'avait pas contribué à la résolution de cette situation. C'est un bon exemple en réponse. On n'a pas de positionnement idéologique là-dessus. On répond aux besoins. On l'a vu sur d'autres faits, notamment la montée du Télégraphe, avec 17 voitures brûlées, et ce ne sont pas les caméras qui ont mis fin à cette triste série, mais c'est bien la présence humaine. L'un n'est pas exclusif de l'autre, mais si on n'est pas contre l'installation de caméras, il ne faut pas en attendre des miracles non plus, d'autant que de ce qu'on sait, à cette heure-ci, les personnes qui ont commis les faits étaient cagoulées. Même avec une image vidéo, cela ne permet de les identifier.

Encore une fois, nous sommes évidemment en lien avec la Police nationale. On suivra cette affaire, et on va surtout espérer que les choses se calment, dans les prochaines semaines, et qu'il y ait bien une action de fond pour répondre à ce problème qui est malheureusement récurrent depuis quelques mois. Je ne manquerai pas d'informer le Conseil d'arrondissement des suites de cette affaire.

Pour passer à des choses plus positives, je voudrais rappeler que nous avons eu un début année riche en événements, projets et rencontres. On peut se féliciter qu'on sorte enfin d'une période si contraignante en termes de relations sociales et de rencontres. J'aimerais particulièrement mentionner :

- La cérémonie des vœux du 12 janvier en présence de Monsieur le Maire, dans cette mairie annexe, à laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs centaines de Lyonnais. Je crois que c'était une première dans cette mairie annexe ;
- L'inauguration de très jolies boîtes à partage, le 30 janvier, place Valensio et aux Jardins des Estrées ;
- La réunion publique pour le développement de projets citoyens en matière d'énergie solaire à la Mairie Locard, le 31 janvier ;
- Le marché carnavalesque des seniors à la Salle de la Garenne, le 21 février.

Pour tous ces événements, je remercie les élus engagés dans ces projets ainsi que les agents de la Mairie et du cabinet sans qui tout cela ne serait pas possible.

Ensuite, j'aimerais mentionner quelques futures dates importantes pour le 5e :

- En ce moment : La Quinzaine de l'égalité, avec des expos et des balades. Nous avons l'exposition « Patrimoine » qui s'est installée sur la place Schweitzer ; « Parcours de femmes » qui s'est installé dans le Vieux Lyon ; et à la Mairie Locard, je vous invite à venir voir l'exposition des « nanas », d'inspiration Niki de Saint Phalle. Ces « nanas » se sont joyeusement installées dans le hall d'accueil de la Mairie Locard. C'est un prêt du Centre social du Point du Jour que nous remercions ;
- Le 8 mars : Journée Internationale des Droits des Femmes ;
- Le 15 mars, la Mairie du 5e aura la chance de fêter, avec le Consulat et un ministre irlandais, les 50 ans de l'adhésion de l'Irlande à l'UE. Cette date n'est pas choisie au hasard puisque c'est la Saint-Patrick ;
- Le 24 mars : soirée des 20 ans de l'Offisa du 5e, à la Salle de la Garenne ;
- Le 29 mars : réunion publique pour la concertation sur la Voie Lyonnaise 12, au Musée Lugdunum. Cela me permet de rappeler qu'en ce moment, il y a deux concertations ouvertes sur les Voies Lyonnaises, la 3 et la 12. Nous invitons les Lyonnaises et les Lyonnais à participer à cette concertation ;
- Le 1er avril : préparez vos plus beaux déguisements pour le Carnaval des Dragons de Saint-Georges.

Enfin, j'aimerais conclure cette introduction par quelques félicitations :

- Tout d'abord à la nouvelle promotion du Conseil d'arrondissement des enfants du 5e, qui après plusieurs tours serrés de scrutin, a choisi le nom « Club du 5 », le 25 janvier dernier ;
- On se félicite aussi de l'ouverture des Petites Cantines, cette semaine, dans leur local situé rue St-Georges, avec une inauguration, me semble-t-il, au mois de mai, au cours de laquelle nous seront présents.

Je vous remercie et vous souhaite un bon conseil d'arrondissement.

J'imagine qu'il y a des prises de paroles.

Bénédicte DRAILLARD : Pour les Petites Cantines, c'est le samedi 29 avril, à midi.

Nadine GEORGEL : Désolée pour la confusion. C'est « La voie est libre » qui se déroule le 13 mai.

Rapport 1 – 5395 : « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2022
Rapporteur : Marielle PERRIN

Bonjour à tous, en présentiel et à ceux qui nous écoutent. Ce rapport est très dense. Je vous conseille de le lire parce que c'est quand même assez intéressant, cela donne une vision de tout ce qui a été fait sur l'année.

Je vais vous lire l'introduction parce que je la trouve très intéressante, ensuite, je ferai un focus sur quelques actions qui ont été mises en place, notamment chaque fois qu'il y a eu quelque chose de fait dans notre arrondissement.

« Le thermomètre a été inventé en 1743, à Lyon. Depuis, aucune année, sur terre, n'a été plus chaude que 2022. La canicule de l'été dernier désigne déjà Lyon comme l'une des villes les plus sensibles au changement climatique. Pour maintenir une planète vivable, c'est en 2050, au plus tard, que l'humanité devra être sortie du carbone. C'est pourquoi le Maire de Lyon a lancé la démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement ! », nous plaçant parmi les 100 villes pionnières engagées sous l'égide de la Commission européenne, pour la neutralité climatique, dès 2030. »

Nous voulons remercier chaque personne engagée dans le lancement de cette démarche globale. En premier lieu, les agents, l'exécutif, les partenaires et les nombreux Lyonnais inspirés qui agissent déjà au quotidien pour le défi enthousiasmant dont nous témoignons, dans ce rapport, les nombreuses actions.

Du point de vue de la transition écologique et patrimoine, nous avons fait un gros travail sur un plan de sobriété. Il faut se rappeler que cet hiver, il y a eu des risques de délestage, ce qui veut dire des coupures imposées dans les écoles, les bâtiments publics, dans la rue. C'est pour cela que la Ville de Lyon a travaillé sur un plan de sobriété. Pourquoi étions-nous en risque ? Ce risque résultait à la fois du conflit en Ukraine et d'une diminution des capacités de production de notre parc nucléaire. La Ville de Lyon a mis en place, dès octobre, ce plan de sobriété, pour produire des économies rapides. Ce plan de sobriété a été transpartisan, c'est-à-dire que l'ensemble des groupes politiques de la Ville y ont participé et qu'ensemble, nous avons décidé de 18 mesures, afin de réduire nos consommations de 10 %.

Une autre action importante du point de vue de la transition écologique, c'est le lancement, en avril 2022, de la refonte du plan de sauvegarde et de la mise en valeur du Vieux Lyon. Comme vous le savez, le PLU, Plan Local d'Urbanisme, ne s'applique pas au Vieux Lyon. Le Vieux Lyon a des règles spéciales qui datent de plusieurs années, et il est important d'adapter ce centre-ville à un climat qui va être de plus en plus chaud. C'est un énorme travail qui est fait au niveau de l'État avec lequel la Métropole et la Ville ont engagé une étude de cadrage, en avril 2022.

Du point de vue des mobilités et de la logistique urbaine, une action importante a été mise en place avec la Compagnie nationale du Rhône et une entreprise de Strasbourg qui s'appelle ULS, Urban Logistic Solutions. On propose un service du dernier kilomètre entre le port Edouard Herriot et le centre-ville de Lyon. Il est important d'en parler à tous les commerçants du Vieux Lyon parce que ces logistiques du dernier kilomètre à vélo peuvent livrer jusque dans le Vieux Lyon. Nous avons à cœur de réduire le nombre de petites camionnettes qui livrent tous les matins dans le Vieux Lyon, et bloquent les rues. N'hésitez donc pas à parler de ULS – entreprise de Strasbourg – autour de vous. Cette entreprise offre une livraison logistique à vélo.

Du point de vue urbanisme et aménagement, le dispositif éco-patrimoine a été mis en place. C'est une aide supplémentaire pour les rénovations énergétiques des bâtiments anciens. Comme vous le savez, tout ce qui concerne la rénovation énergétique sur des bâtiments anciens coûte beaucoup plus cher.

Vis-à-vis du logement et de l'habitat, au niveau de la Ville de Lyon, il nous semble important de lutter contre la spéculation immobilière. Nous avons de grosses tensions sur le marché du logement. C'est un gros problème pour tout le monde. La Ville, aux côtés de la Métropole, déploie de nombreux outils pour lutter contre la spéculation immobilière, notamment le renforcement de la réglementation des meublés de tourisme – nous sommes très impactés dans le Vieux Lyon – et l'encadrement des loyers. Depuis novembre 2022, il est illégal de louer un appartement trop cher. Malheureusement, c'est encore trop souvent le cas. Aujourd'hui, sur la ville de Lyon, les loyers sont encadrés. C'est encore au locataire de dénoncer son propriétaire qui impose un loyer trop important.

Au niveau de la végétalisation et de la biodiversité, c'est 1,6 hectare de nouveaux espaces végétalisés qui ont vu le jour en 2022. On peut citer l'impasse du Point du Jour, la rue des Granges, la rue Alberic Pont. Dans la rue de la Quarantaine, nous allons planter entre 4 et 9 arbres, en fonction des prochains échanges avec les riverains.

En ce qui concerne « La Ville aux enfants », une étude très importante a été faite sur les aires de jeux. Je pense que c'est une étude qui sera très utile dans les années à venir parce qu'en fait, des analyses de fréquentation de toutes les aires de jeux ont été faites, et sur notre territoire, nous avons identifié les lieux où il manquait des aires de jeux. Cela permet, après, de faire les bons choix quand on veut dépenser notre argent public, en se concentrant sur les quartiers en carence. Quand on n'a pas d'enfants, on ne se rend pas compte que pour un enfant de maternelle, marcher pendant

5 minutes, c'est beaucoup trop. Il est donc important de quadriller notre arrondissement et notre ville avec des aires de jeux.

Nous avons mis en place un défi « À l'école, j'y vais à vélo ». Quatre écoles ont participé en 2022. La prochaine édition se passera en 2023, le 25 mai prochain. C'est une association qui mobilise les parents pour venir à l'école à vélo, un jour spécifiquement. Sur l'école Ferdinand Buisson, cela a donné lieu à un vélo-bus. Tous les vendredis, il y a des parents accompagnés d'enfants qui vont à l'école à vélo. À la Mairie, on leur a fait de jolis petits dossards : « Vélo-bus, doubler = danger ». On l'a fait parce que malheureusement aujourd'hui, il y a encore des automobilistes qui klaxonnent quand ils voient 10 enfants à vélo, accompagnés de leurs parents, à la queue leu leu. C'est vrai qu'ils prennent un peu de place sur la route, mais ce n'est pas grave, on peut attendre deux minutes et laisser passer 10 enfants à vélo. On n'a pas besoin de les klaxonner et encore moins de rouler sur les pieds de leurs parents. Aujourd'hui, on fait donc de la sensibilisation. Il faut changer les habitudes. On a donc fait ces petits dossards pour que les enfants soient bien vus et qu'on identifie bien ce vélo-bus. On espère qu'il y aura de plus en plus de vélo-bus qui vont se développer dans notre arrondissement.

Vis-à-vis de la petite enfance et la pédagogie de plein-air, tous les établissements ont été formés sur ce thème. On a lancé Écoloupoule qui est une association qui prête un kit comprenant un poulailler et deux poules, aux crèches et aux maternelles. Ils les reprennent pendant les vacances scolaires, ce qui est très bien. On a des poules au Jardin d'enfants Alix.

Côté sport, nous avons poussé, au niveau de la Ville de Lyon, pour un sport plus inclusif. Cela s'est notamment fait dans l'attribution des subventions, avec une attention particulière pour les clubs qui avaient des sections féminines, et qui encourageaient donc les femmes à faire du sport.

Au niveau sécurité et tranquillité, vous savez qu'il y a la Ville 30. La Ville de Lyon est passée à 30 kilomètres/heure. Cela représente 84 % des rues de la Ville de Lyon, et c'est 100 % des rues du 5e arrondissement.

Au point de vue solidarité et inclusion sociale, la Ville s'est engagée au travers du programme « Faire solidarité pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire ». Du coup, le bâtiment qui se situe rue de la Favorite a été ouvert pour recueillir des familles.

Concernant la santé, nous avons créé un guide sur la santé des femmes, avec l'OMS.

Pour ce qui est de l'accueil des Ukrainiens, ce sont plus de 80 enfants qui étaient inscrits à la fin de l'année scolaire 2021-2022, en maternelle et en primaire, dans les écoles de la Ville de Lyon, dont certains dans les écoles publiques du 5e arrondissement.

Pour finir, je voudrais dire que nous avons mis en place le Budget participatif. Je pense que nous en avons parlé régulièrement au sein de cette assemblée.

Je suis désolée d'avoir été un peu longue, mais je pense que c'était important de mettre en valeur certaines de nos actions. Je vous demande donc de voter favorablement pour cette délibération.

Anne PROST : Bonsoir. Merci pour toutes ces explications. Vous vous doutez que certains d'entre nous ont bien lu ce rapport de 60 pages qui est très intéressant, avec de belles photos. Je me suis particulièrement arrêtée sur la page 32, ce qui ne va pas vous surprendre. Dans cette page, on parle de sûreté, de sécurité, de tranquillité, de renforcer la tranquillité publique pour une ville apaisée, pour développer la prévention de la délinquance. Je m'inquiète un peu parce qu'en effet, vous nous avez fait un résumé très précis, mais rien concernant cette ville apaisée dont vous parlez, dont vous vantez les mérites. Quel est votre bilan sur le 5e arrondissement ? On est loin de cette ville apaisée, on en parlait d'ailleurs il y a quelques minutes. Il ne s'agit pas d'espérer que cela se passe mieux. Comment est-ce que cela se traduit sur le 5e arrondissement ? Quelles sont vos illustrations par l'action ? J'ai bien vu qu'il y avait une brigade équestre, qu'il y avait une prévention de l'alcoolisme chez les jeunes. Sur le quartier de Champvert, il y a bien d'autres choses à faire. Je ne parle même

pas de caméras nomades ou de caméras, puisque nous en avons déjà parlé. Je pense qu'il faut peut-être agir différemment. Concrètement, qu'est-ce que vous proposez ? Merci.

Nadine GEORGEL : Pour rappel, il s'agit de développement durable. Je ne suis pas sûre que les caméras nomades…

Anne PROST : Je l'ai dit, on enlève l'histoire des caméras puisqu'on sait que vous êtes allergique aux caméras. Qu'est-ce que vous proposez ?

Nadine GEORGEL : J'ai expliqué l'inverse en introduction.

Anne PROST : Oui, vous avez expliqué qu'il y avait une caméra nomade, qu'elle avait été enlevée, que là, de toute façon, ils étaient masqués, cagoulés, donc on ne les aurait pas reconnus. On sait que vous n'aimez pas les caméras.

Nadine GEORGEL : On les utilise quand c'est justifié. Ce n'est pas une histoire de les aimer ou de ne pas les aimer.

Anne PROST : On est d'accord. Je caricature. Vous ne jugez donc pas les caméras utiles. Que proposez-vous sur le 5e arrondissement ? On a un exemple frappant qui date de cette nuit. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Puisque vous parlez d'un rapport, vous proposez une ville apaisée. On en est loin. Quelles sont vos actions concrètes ?

Nadine GEORGEL : Je vais vous répondre sur un point qui a été mentionné par Marielle PERRIN. Il s'agit notamment de la réduction de la vitesse en ville. Ce qu'on peut constater, rapport d'accidentologie à l'appui, c'est qu'on a eu moins d'accidents.

Anne PROST : Excusez-moi mais là, on parle de voitures qui ont brûlé. En effet, vous expliquez des points de deal qui viennent d'ailleurs.

Nadine GEORGEL : Madame PROST, vous essayez de tirer le sujet sur autre chose. Là, on parle du développement durable, et vous essayez de nous amener sur un bilan sécurité en déformant des propos qui ont été tenus.

Anne PROST : Non, la page 32. Je ne déforme pas. Je suis désolée, Madame la Maire. Il est écrit « Renforcer la tranquillité publique pour une ville apaisée, développer la prévention de la délinquance ». Hier soir, on a un cas de délinquance flagrant. Je vous demande donc ce que vous comptez faire. Je ne transforme pas, c'est votre rapport de 60 pages. Merci pour la réponse.

Laurence BUFFLIER : Je voudrais juste vous dire que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Comme il s'agit d'un dossier pour tous les arrondissements, la prise de parole se fera en conseil municipal. Merci.

Nadine GEORGEL : Je le note. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Yann CUCHERAT : Je souhaiterais aussi expliquer notre vote. On va s'abstenir sur ce dossier, aujourd'hui, pour différentes raisons que je vais quand même exposer rapidement. Tout d'abord, parce que pour la deuxième année consécutive, ce rapport est, selon nous, un catalogue de différentes actions, avec des mesures qui ne sont ni identifiables ni quantifiables d'une année sur l'autre. On a eu l'occasion de l'évoquer en commission. Cela nous pose question parce que c'est quand même un rapport qui fait beaucoup de sens par rapport à la politique que vous menez. Puis, l'espérance que vous avez suscitée au moment des élections. Finalement, on ne voit pas les avancées réelles et la transformation de la ville que vous annoncez dans ce rapport. J'entends que vous allez faire une ville plus inclusive, avec un peu plus de sport féminin, que vous alliez faire plus par-ci, par-là, mais je n'ai pas d'indicateurs tangibles qui me montrent l'évolution et la progression sur ces différents domaines.

J'avais interpellé l'adjoint, Monsieur GODINOT, pour lui demander quels étaient les éléments sur lesquels on pourrait s'appuyer pour voir ce qui aurait vraiment évolué au cours de ce mandat. Je pense notamment à la part modale dans les différentes mobilités, à la désimperméabilisation des sols, à tout ce qui a trait à l'action publique que vous menez en matière de transition. Il n'a pas été en capacité de me répondre dans un délai court. On considère donc que ce rapport est plus un acte de communication qu'un acte d'action réelle qui nous permet de rendre comparables, d'une année sur l'autre, les évolutions.

Dans ce cadre, on va s'abstenir, pour l'instant. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : C'est noté. Je vais simplement rappeler deux chiffres. Tout n'est pas lié à l'action de la Ville de Lyon. Cela peut aussi être lié à la Métropole. On est à +50 % d'utilisation du vélo en ville. On est à +10 % d'abonnements TCL. Ce sont quand même des indicateurs du sens de la mobilité. Puis, il y a un chiffre qui, je pense, n'est pas à négliger. Pour rappel, nous n'investissons pas moins de 8 millions d'euros pour la rénovation thermique du groupe scolaire Diderot. Je pense que ce sont des chiffres qui sont assez parlants sur notre engagement en la matière.

Après, j'entends qu'il y aura des interpellations et j'imagine qu'au niveau du groupe LR, il y aura également des interpellations au conseil municipal. Je pense que ce sera le bon moment de répondre aux questions qui peuvent émerger par rapport à ce rapport qui, je vous le rappelle, parle de la situation en matière de développement durable. Je vous remercie.

Bénédicte DRAILLARD : J'ai quelques chiffres, si vous voulez, sur le 5e arrondissement. On a multiplié par 3 les stationnements vélos, ainsi que les stationnements motos avec une implantation des arceaux. On a multiplié par 1,5 les places PMR. On suit le nombre de choses qu'on fait sur le terrain. Après, on a les mêmes chiffres – je ne les ai pas là – sur le nombre d'arbres plantés dans l'arrondissement. On a ces chiffres que nous pouvons vous transmettre, si besoin.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Myriam BENCHARAA s'abstiennent.
Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.
Anne PROST s'abstient.

Rapport 2 - 5302 : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1
Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit d'une délibération récurrente que nous votons tous les ans pour attribuer des subventions aux associations qui mettent en œuvre des actions internationales. Ces subventions sont votées en deux phases, comme tous les ans. On vous propose de voter la première phase. Le total des subventions est de 115 000 euros. Ce sont quatre associations du 5e qui en bénéficient :

- Échanges Rhône-Alpes-Auvergne Palestine : elle organisera la 8e édition du Festival « Palestine En Vue » du 28 mars au 5 avril 2023, avec une programmation de films, de courts métrages, de débats, une table ronde, une exposition, une master class avec la Cinéfabrique et une rétrospective. Les projections seront suivies de rencontres entre les réalisateurs palestiniens, des lycéens et étudiants. Elle recevra une subvention de 5 000 euros ;

- Les Petits Chanteurs de Lyon : cette association propose de développer un partenariat avec la Maîtrise de l'Opéra de Leipzig. Ce projet prévoit un échange musical, humain et

culturel entre deux structures au niveau international. Il est l'occasion d'un réel échange entre professionnels de la musique et entre jeunes chanteurs en formation. Il aboutira avec plusieurs concerts en France et en Allemagne autour d'une production commune entre les deux Maîtrises. Elle recevra une subvention de 3 000 euros ;

- Association de soutien à ICAN en France : c'est une association de soutien à la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires. Elle organise des rencontres et des dialogue autour du désarmement nucléaire et un cycle de conférences « Comprendre et agir sur le monde en vivant à Lyon » pour lier découverte de la ville, rencontre avec le public lyonnais, présentation de sujets ayant trait aux droits humains, à la protection de l'environnement, aux générations futures — en lien avec le danger des armes nucléaires, engager un dialogue et apporter des solutions concrètes. Elle recevra une subvention de 3 000 euros pour ses actions ;

- Traces : cette association va organiser une exposition qui s'appelle « Ukraine, guerre et exil ». Cette exposition inédite sur les répercussions de la guerre en Ukraine centre le propos sur les déplacements, l'exil et l'accueil mais aussi les solidarités et la résilience des Ukrainiens. Elle sera exposée à Lyon au premier semestre 2023. Elle recevra une subvention de 6 000 euros.

Si vous n'avez pas de commentaires, je vous propose un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 3 - 5308 - Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Étude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires
Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit d'approuver une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et Santé publique France pour la réalisation d'une étude quantitative des impacts sur la santé de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires.

L'étude sera centrée sur deux éléments :

- La qualité de l'air intérieur des salles de classe primaire, principalement le formaldéhyde et son impact sur l'asthme chez l'enfant ;

- Le deuxième aspect de cette étude sera autour des bénéfices, à court et long terme, sur l'asthme de l'enfant, d'actions visant à réduire l'exposition à la pollution de l'air issue du trafic routier.

La Ville sera associée aux travaux de réflexion pour le choix des scénarios et l'identification des établissements, mais aussi la publication des résultats.

Si ce rapport recueille votre agrément, je vous propose un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 4 - 5289 - Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Ce rapport concerne l'attribution de subventions à un certain nombre d'organismes. Si j'ai bien compris cette délibération qui est très longue par les personnes visées, c'est une délibération distincte de celle du budget de la Ville de Lyon pour des subventions versées à titre de fonctionnement général. Pour ce qui nous concerne, dans le 5e, cela concerne :

- Le Théâtre du Point du Jour, à hauteur de 300 000 euros, pour l'année 2023 ;
- Le Conservatoire régional, pour les interventions dans les écoles primaires de Lyon.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 5 – 5310 - Plan d'actions « Lyon Ville hospitalière » 2022-2026
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Cette délibération concerne « Lyon Ville hospitalière ». J'espère qu'il n'y a pas d'opposition de la part de mes petits camarades pour que Lyon soit une ville hospitalière. C'est une délibération qui développe, avec notre adjointe, Sylvie TOMIC, à la Ville centrale, une ville hospitalière sur plein de points d'action, notamment l'accès aux droits, la culture de l'hospitalité, les soutiens à des initiatives associatives plutôt sympathiques, puis l'accès à l'hygiène, l'alimentation, le logement, au minima, pour les personnes en difficulté, pour que Lyon soit véritablement une ville hospitalière et qui ne repousse personne.

Je vous demanderai de voter favorablement cette délibération.

Anne PROST : Encore beaucoup de beaux et bons mots. J'ai l'impression que ce « Lyon Ville hospitalière » est un peu un outil de communication, avec une visée électoraliste. Je m'inquiète de continuer de voir un certain nombre de tentes qui poussent dans Lyon, et qui restent dans le centre d'échanges de Perrache ou dans toute la ville. C'est vrai que dans notre ville, on est un peu épargnés. Pour moi, ce système est simplement de la communication. Je pense que cela ne se passe pas comme cela, c'est beaucoup plus compliqué. Ce sont beaucoup de belles paroles, mais je voudrais savoir comment on fait réellement parce que pour moi, il n'y a pas de concret.

Marie-Noëlle FRÉRY : Madame PROST, on est d'accord que sur cette délibération, ce n'est pas le budget du CCAS de la Ville de Lyon ni de la MVS, Maison de la Veille Sociale. Vous parlez des personnes qui sont dans les tentes, et je vous avoue qu'effectivement, il faut appeler le 115, tous les jours, insister et passer auprès des gens prioritaires. Vous savez que c'est la Préfecture qui détermine cela ainsi que la Maison de la Veille Sociale. Ce n'est pas cette délibération. Ce ne sont donc pas de belles paroles parce que ce ne sont pas des mêmes acteurs dont on parle.

Ensuite, concernant « Lyon Ville hospitalière », j'aurais quand même envie de vous dire – parce que principalement concernée vu les publics – ce ne sont pas des publics qui votent puisque généralement, ils n'ont pas la carte de séjour et ils n'ont pas la carte d'identité française. L'hospitalité, c'est pour les personnes globalement étrangères qui arrivent, et qui sont pour 50 % d'entre elles, non prises en charge dans un foyer d'accueil parce qu'il n'y a pas assez de places. Je parle notamment des demandeurs d'asile.

Sylvie TOMIC a mis du temps à réunir l'ensemble des acteurs que nous connaissons particulièrement bien, que ce soit sur l'accès à l'hygiène, à l'alimentation ou au logement. Si vous voulez, nous pouvons vous parler des associations financées, qu'il s'agisse de la Croix Rouge, du Foyer du Mas, d'Alynéa, d'Adoma. Je crois que ce sont des personnes, des institutions sérieuses. Je crois donc qu'on ne peut pas dire que ce ne sont que des mots, c'est de la pratique, de l'entraide, et c'est le minima que puisse faire une ville comme Lyon. Ce ne sont pas des mots et cela n'a rien

à voir avec ce qui se passe pour les gens qui sont à la rue. Je vous rappelle donc qu'il faut s'orienter vers les bonnes personnes : la Maison de la Veille Sociale, la Préfecture du Rhône, puis éventuellement le CCAS. Mais il s'agit d'une autre délibération.

Yann CUCHERAT : Merci, Madame FRÉRY, pour votre implication sur ce dossier d'importance qui finalement, s'inscrit dans l'héritage et la tradition de la Ville de Lyon. C'est vrai que tout n'a pas commencé, il y a trois ans, en la matière, et que dans son ADN, la Ville de Lyon, en matière d'humanisme et d'accueil, est assez exemplaire. Merci donc de poursuivre cette action de cette manière puisque les préoccupations sociales et humaines ont beaucoup d'importance à nos yeux. Je pense que les adjoints précédents l'ont démontré. Merci de vous inscrire dans cette lignée.

Aujourd'hui, on va s'abstenir sur cette délibération. On en dira un mot plus conséquent au conseil municipal parce qu'on considère qu'il y a quelques manques dans le rapport que vous formulez, avec des déclarations d'intention qui sont louables mais qui ne se transforment pas toujours en actes ou en actions. On aura l'occasion de la dire et d'avancer concrètement sur ce sujet d'importance pour nous. Je vous remercie.

Marie-Noëlle FRÉRY : Je voudrais répondre et apporter une précision là-dessus. Vous le savez, il y a des choses qu'on ne dit pas nécessairement très publiquement, ni à la presse ni dans Instagram. Actuellement, nous avons des opposants politiques qui sont à Lyon, hébergés dans des logements qui ont été refaits par la Ville de Lyon. On est discrets, vous le savez. L'opposition le sait pertinemment. Je sais que cela s'est fait précédemment. On n'a pas dit qu'on avait inventé la lune, et dans mes propos, il n'y a pas cela. Nous avons des opposants, nous avons des gens courageux, que ce soit du Venezuela, que ce soit de Russie, que ce soit de Biélorussie. La Ville de Lyon est hospitalière, les reçoit, les accueille, les loge lorsqu'il le faut. Cela se fait en toute discrétion, mais cela s'est fait petit à petit grâce au travail de Sylvie TOMIC avec les services de la Ville Lyon, sur le patrimoine et autre. C'est un des exemples. Je crois que là, on ne peut pas nous reprocher de faire des discours, alors qu'il y a peu de discours publics là-dessus. Très honnêtement, ce ne sont pas les grands discours qui peuplent Lyon Magazine ou Lyon Mag, ou Lyon Cap, mais ce sont des actions discrètes et qui se font au jour le jour.

Nadine GEORGEL : En termes d'actions, je voudrais rappeler l'ouverture d'un centre d'accueil, rue de la Favorite, qui s'est fait dans une relative discrétion, et qui s'intègre très bien dans le tissu local. Ce ne sont pas des mots, ce sont des actes, et les actes, c'est de mettre à l'abri essentiellement des mamans avec des enfants qui ont parcouru le monde dans des conditions absolument effroyables. C'est leur laisser une chance de se reconstruire, à l'abri, au chaud, avec de la nourriture, et dans de bonnes conditions. C'est cela, la tradition d'accueil de Lyon dans laquelle nous nous inscrivons pleinement, et que nous traduisons en actes. Au mois de juin – ce n'est pas encore fait, mais je pense que c'est sur la bonne voie – nous devrions accueillir un événement porté par La Cimade pour justement changer les regards sur l'immigration, et Grands dieux, qu'est-ce qu'on en a besoin !

Marie-Noëlle FRÉRY : La Cimade et le Secours Catholique, parce qu'on est pour l'œcuménisme.

Laurence BUFFLIER : Nous voterons pour cette délibération mais nous interviendrons quand même en conseil municipal parce que nous avons quelques lacunes à pointer, ce dont parlait Yann qui n'est pas du même groupe. Merci beaucoup.

Nadine GEORGEL : Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Myriam BENCHARAA s'abstiennent.
Anne PROST s'abstient.

Rapport 6 - 5392 - Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit d'un autre sujet, mais tout aussi important, notamment dans la suite du développement durable développé par Marielle PERRIN et toute l'équipe de Lyon et du central. C'est le lancement de l'opération « Aide à l'éco-rénovation du parc social des hébergements construits avant 1948 ». À cette occasion, j'ai appris que plus de 5 400 logements d'habitation à bon marché avaient été construits à Lyon, entre les années 1920 et 1940. En 20 ans, 5 400 logements ! C'est une autre époque, c'était sans doute beaucoup plus facile. Ces logements d'habitation bon marché restent sur la place de Lyon et ont nécessairement besoin d'une réhabilitation, d'où la nécessité et l'idée de la Ville de Lyon – ainsi que du service qui sera sans doute, maintenant, porté par Sophia POPOFF – d'attribuer 2 500 euros par logement au bailleur social, pour rénover des logements, et ce pour les bâtiments d'avant 1948.

Se rajoute aussi le projet de subvention d'aide au ravalement des vieux bâtiments. C'est une aide de 70 euros par mètre carré. Les techniciens – et notamment François THEVENIAU – nous diront si c'est suffisant ou pas, mais en tout cas, ce n'est pas mal parce que l'idée, entre autres, est de limiter l'apport en fonds propres des bailleurs sociaux et de faire des effets leviers pour aider à cette rénovation thermique et de ravalement d'anciennes habitations.

Je précise aussi que cela se cumule éventuellement avec l'aide Éco-Rénov de la Métropole. Comme quoi il y a des choses qui se font dans le développement durable et dans les aides aux habitations, avec un cumul possible de ces deux aides pour les bailleurs sociaux. C'est 1,5 million d'euros qui ont été provisionnés sur 4 ans et 300 000 pour les 3 premières années. J'ose espérer que nous sommes tous d'accord sur l'éco-rénovation du parc social très ancien.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 7 - 5368 - Gymnase Dodille - Réaménagement et rénovation - 14 rue Mère Élisabeth Rivet, à Lyon 5e - Opération n° 05090002 - Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je vais essayer de ne pas être trop long, mais c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la rénovation du gymnase Pierre Dodille. Je pense que certains d'entre vous ont connu Pierre DODILLE. C'est un monsieur très important à qui on a donné le nom à ce gymnase qui s'appelait gymnase Branly. Quand j'ai pris mes responsabilités d'adjoint aux sports, j'ai fait le tour des popotes, comme on dit, pour m'apercevoir qu'on n'était pas très équipés en matière de gymnases et de terrains de sports et que les gymnases qui existaient n'étaient pas en très bon état. J'ai notamment visité une association que certains d'entre vous connaissent, qui est une association de judo. Elle s'appelle le Dojo en Chine. Je trouvais que l'association en question faisait un travail remarquable, à tout point de vue, qui correspondait aux valeurs qu'on essaie de défendre dans le sport, notamment une activité sportive de bon niveau puisqu'ils ont des médailles, des résultats, mais aussi auprès d'une population d'enfants en situation de handicap, du sport santé, le sport au féminin, etc. Cependant, j'ai vu qu'ils n'avaient pas un local digne du travail fait.

En visitant le gymnase Pierre Dodille, j'ai d'abord constaté qu'il y avait des vestiaires, des douches qui n'étaient quand même pas satisfaisantes pour accueillir des enfants. On avait aussi un plateau sportif qui posait quelques difficultés en matière de stockage. Après, il y a encore d'autres choses qu'il faudra aménager et il sera peut-être un peu compliqué d'avoir l'autorisation des professeurs

d'EPS de Branly. En tout cas, il y a aussi une volonté de permettre au gardien d'avoir des conditions de travail satisfaisantes. Aujourd'hui, leurs conditions de travail sont déplorables, non acceptables.

Puis, il y a cet immense sous-sol de 400 mètres carrés qui ne servait que d'aire de stockages divers et variés, de la poussière, des gravats, etc. J'ai appris que le Dojo en Chine avait fait des propositions, il y a quelques années. Je les ai rencontrés à nouveau pour leur dire qu'on allait aménager ce sous-sol mais que je voulais m'assurer – parce que j'ai fait du judo – que les poteaux ne posaient pas de problèmes. Ils étaient contents, même si la hauteur de plafond est une hauteur classique. J'ai aussi voulu m'assurer que la Fédération Française de Judo était d'accord. Ils sont venus, ils ont regardé et ils m'ont dit qu'ils étaient prêts à foncer. On est donc partis sur ce projet d'aménagement du sous-sol qui est une part importante de ce projet, et qui a considérablement augmenté le coût du passe. Initialement, à la PPI, il était d'un million. Là, on passe à 1,4 million, ce qui n'est pas une petite augmentation. C'est non seulement lié au fait que les travaux à faire avaient été sous-estimés, dans un premier temps. Après, il fallait absolument – et ce n'est pas moi qui vais dire le contraire – mettre un accès PMR parce qu'il y a des clubs qui aimeraient bien accueillir des gens en fauteuil mais ils ne peuvent pas parce que le plateau est inaccessible. Puis, il y avait de l'amiante, et dès lors qu'on fait des travaux dans un lieu où il y a de l'amiante – vous le savez très bien – c'est très compliqué et cela coûte très cher. On a donc explosé le budget.

Aujourd'hui, je tenais absolument à formuler mes remerciements à Nadine en particulier, à Julie NUBLAT-FAURE, à Audrey HÉNOCQUE et Grégory DOUCET, qui ont accepté ce projet et surtout accepté l'augmentation très importante de ce budget. Ce projet va démarrer en 2023 par une étude de maîtrise d'œuvre de 290 000 euros, et qui devrait nous permettre d'avoir, pour l'automne, un projet, une planification, une confirmation du budget. J'ai prévenu l'association Dojo en Chine pour leur dire que c'était en bonne voie, de façon qu'à partir de la rentrée, nous puissions commencer à travailler, à réfléchir – c'est surtout eux qui vont faire des propositions parce qu'ils ont des besoins – de façon à ce qu'ils puissent avoir un espace de 200 mètres carrés compatible avec l'activité de judo, et qui leur permettra de pouvoir accueillir beaucoup de jeunes, de moins jeunes, des personnes en situation de handicap, etc. C'est donc plutôt une fierté. C'est un travail collectif. L'Offisa a aussi été très intégré à cela, a appuyé et soutenu l'idée.

Il nous reste 200 mètres carrés. L'idée est d'utiliser ces 200 mètres carrés pour y faire une activité. J'ai des idées mais je ne voudrais pas encore trop évoquer la question. L'idée est de pouvoir avoir, sur ces 200 mètres carrés, une activité qui soit compatible avec une activité sportive comme de la gymnastique, sport de combat individuel, pouvant intégrer des personnes en situation de handicap, des personnes vieillissantes, s'inscrivant dans la démarche sport-santé de la Ville, etc.

On a encore un peu de temps puisque, comme je vous l'ai dit, les études de la maîtrise d'œuvre vont commencer à la rentrée, ce qui veut dire que malheureusement, les travaux ne pourront pas se faire avant 2024, mais c'est normal puisqu'il faut laisser passer les commandes, les entreprises. On espère, pour fin 2024 ou début 2025 – je n'ai pas encore le planning –, avoir un sous-sol dans lequel on aura, pour moitié, les activités de judo et de jiu-jitsu, et pour l'autre partie – il faut y réfléchir – des activités de type gym, sport de combat éventuellement, renforcement musculaire, etc. – je ne sais pas encore –, qui offrent aux habitants du 5e arrondissement, un lieu de 200 mètres carrés dans lequel ils pourront faire du sport, un loisir, dans une ambiance décontractée. On va y réfléchir.

Le Dojo en Chine voulait avoir les 400 mètres carrés mais je leur ai dit qu'ils n'en auraient que 200 parce que je veux qu'on conserve une activité de gym pour seniors, pour personnes âgées, handicapés, etc. sur l'autre partie. Il y a des associations qui sont intéressées et d'autres qui ne veulent pas bouger. Elles trouvent que l'idée est intéressante mais elles sont bien là où elles sont. On a encore le temps de réfléchir à un projet qui soit très dynamique pour l'arrondissement.

C'est 190 000 euros en 2023, et le solde pour le reste.

Yann CUCHERAT : Merci, Monsieur l'Adjoint, pour cette présentation, et je vous remercie surtout d'avoir concrétisé ce projet qui est dans la tuyauterie depuis longtemps, et pour lequel on n'arrivait

pas à trouver de solution, à la fois financière, il faut le reconnaître, et technique pour les enjeux de sécurité et d'accès. La piste de l'ascenseur n'avait pas été évoquée. Elle va permettre de répondre à cet enjeu. J'avais eu l'occasion de l'évoquer avec Madame la Maire, à la sortie de la commission où ce projet nous avait été présenté. Je me suis rendu compte qu'il y avait un espace, notamment celui qui est utilisé par les associations de l'Offisa, qui n'était pas traité dans la rénovation. Cela représente à peu près 1/5 de la surface en sous-sol qui allait rester en l'état quand le reste des vestiaires qui le nécessitent allaient être réaménagés comme l'espace sportif. Je pense que nous pourrions faire corps pour pousser et faire en sorte que tout le sous-sol soit réhabilité, malgré la difficulté du budget que j'entends bien. Cependant, il serait dommage que 1/5 du sous-sol ne soit pas traité pour les associations qui ont leur siège ou leur activité récurrente. Je voulais juste le dire publiquement et vous dire que je serai à vos côtés pour ce sujet.

Bertrand ARTIGNY : Sur l'ensemble du sous-sol ou seulement pour les locaux des associations ? C'est une bonne question mais à un moment, il faut faire un choix, et quand on fait un choix, il est évident qu'on fait des renoncements. Les locaux associatifs qui sont évoqués accueillent des clubs sportifs qui pour la plupart, sont membres du comité directeur de l'Offisa. En fait, ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des clubs sportifs du 5e arrondissement. Je me suis posé la question et j'ai été amené à visiter ces différents locaux, et ce que j'ai pu constater, c'est qu'ils n'entreposaient pas que du matériel sportif. Il y avait des barbecues, des sonos, etc.

Pour l'instant, j'ai trouvé que ces locaux étaient plutôt acceptables en l'état. D'ailleurs, je n'ai pas eu de demandes très spécifiques. On a plutôt un problème d'occupation de ces locaux mais pas une demande de rénovation. En tout cas, cela n'a pas été demandé de manière très significative. Cependant, je suis d'accord, cela mériterait une réflexion sur l'organisation de ces locaux, sur la façon dont on les utilise, et comment on les rend accessibles pour l'ensemble des associations sportives du 5e arrondissement. Une partie est une belle salle de réunion dans laquelle on peut accueillir une vingtaine de personnes. Je pense qu'il faut que nous ayons cette réflexion sur cet espace qui, de mon point de vue, est moins urgent en matière de réhabilitation par rapport au plateau lui-même sur lequel il y a de vrais soucis, et qui mérite d'être refait. Puis, il y a toute une partie de stockage ainsi qu'une partie qui accueille les enseignants du lycée Branly sur lesquelles il faut réfléchir à une nouvelle disposition de façon à ce que certaines équipes – et notamment les enseignants – puissent stocker du matériel. Il s'agit de la partie qui est contre le mur. Ça, c'est très urgent. Le sous-sol, c'est très urgent. Concernant l'amiante, le PMR, il faut le faire parce que c'est important. Après, concernant les locaux associatifs, il y a aussi une autre partie du sous-sol qui n'est pas utilisé aujourd'hui et qui peut être utilisé en termes de stockage. Je ne sais pas si tu vois le tableau. Il y a les associations, puis il y a une espèce de grand couloir sur lequel il peut y avoir des propositions. J'espère que la maîtrise d'œuvre nous en fera. Il pourrait être utilisé pour du stockage. La question est de savoir comment on va organiser la mise à disposition de ces différents locaux pour l'ensemble des associations. J'ai des associations qui pratiquent le gymnase, qui pratiquent le terrain mais qui n'ont pas de locaux. Il faut donc avoir cette démarche. Je pense que nous avons une belle salle qui peut être utilisée pour que les clubs y organisent des formations, par exemple, ou des réunions, etc.

Yann CUCHERAT : Concernant l'organisation et la gestion des locaux, c'est votre politique, là je ne serai pas à côté de vous, je vous laisse faire. Ce que je vous demande juste, c'est que dans ce petit espace qui accueille des réunions, on puisse y mettre un petit coup de peinture ou quelque chose pour qu'il ne dénote pas avec le reste. C'est simplement là-dessus que je voudrais me battre à vos côtés. Je trouverais dommage qu'il y ait cette verrue à côté d'un équipement qui sera quand même modernisé et qui accueillera du public.

Bertrand ARTIGNY : J'ai vu des verrues plus désagréables. Oui, on peut faire un petit aménagement, on verra. Cependant, on ne va pas casser des murs, on ne va pas refaire le sol. Il y a une difficulté concernant l'évacuation des eaux pluviales.

Anne PROST : Bravo. Je ne peux que féliciter. Vous savez que j'étais presque horrifiée de voir l'état de ce gymnase et la température qui y régnait. Bravo donc, je suis ravie.

J'ai juste deux questions. Si les travaux dépassent les 1 440 000 euros prévus, qu'est-ce qu'on fait ? Ensuite, est-ce que le bâtiment qui est juste derrière le terrain de sport est concerné ou pas du tout ?

Bertrand ARTIGNY : Le gros bâtiment derrière le terrain de sport ? Vous confondez Pierre Dodille et le gymnase Jean Moulin. C'est un vrai sujet. Dodille, c'est le lycée Branly.

Anne PROST : J'ai tout faux. Je n'étais pas sur le bon stade.

Bertrand ARTIGNY : Concernant le gymnase Jean Moulin et le bâtiment qui est à côté, c'est déjà compliqué.

Anne PROST : C'est un autre sujet ! Mais là, s'il y a 1 440 000 euros, il n'y aura pas pour la suite.

Bertrand ARTIGNY : J'espère que j'aurai tout le monde derrière moi. Le dossier Jean Moulin est un vrai dossier.

Anne PROST : C'est un autre vrai dossier, donc on va attendre quelques années. Par contre, je suis ravie pour le Dojo parce qu'en effet, ils font un bon boulot.

Nadine GEORGEL : Sur cette question de l'espace associatif, il semblerait que nous n'ayons pas eu de demandes ou de réponses quand on a tendu la perche. On va la retendre. Vous savez que de temps en temps, on vote pour un virement en investissement. La Mairie d'arrondissement a quelques sous – pas énorme, mais quand même – et on peut donc envisager de puiser dedans s'il faut redonner un petit coup de peinture. On le fera volontiers. Par contre, il faudra qu'on ait aussi la réponse au niveau des principaux intéressés.

Bertrand ARTIGNY : Je n'ai pas répondu à la question de savoir ce qu'on fait si on dépasse le budget. Pour l'instant, ce n'est pas une option. On va essayer de faire en sorte de rester dans le budget.

Anne PROST : il y a des sous.

Bertrand ARTIGNY : Paraît-il que non. Ce que je veux dire, c'est que cela a été compliqué d'augmenter le budget initial de 40 %. On s'est pas mal battus. On a obtenu ce qu'on demandait et maintenant, l'objectif est de rester dans ce cadrage.

Il y a un club de sport que j'aime bien mais qui est assez discret, c'est le Football Éducatif Lyon. C'est un club de foot qui est à Jeunet, qui récupère tout un tas de gamins, jusqu'aux moins de 15 ans ; ils ont plusieurs sections. Ils étaient installés à La Sarra et maintenant, ils sont à Dodille. Ils font du futsal et du foot sur le terrain de Dodille. Ils veulent faire du soutien scolaire et ils n'ont pas spécifiquement de locaux. Cela fait partie des pistes qu'on pourrait examiner de façon à ce que parallèlement à l'activité de futsal ou en dehors, une salle puisse accueillir – ce qui a été expliqué par Frédéric PRELLE, tout à l'heure – du soutien scolaire. Parce que le Football Éducatif Lyon le fait, mais ils n'ont apparemment pas de locaux pour le faire. Il n'y a rien de fait, rien de décidé mais cela fait partie des hypothèses sur lesquelles on pourrait réfléchir. Je vais attendre septembre pour m'assurer que le projet rentre bien dans les clous, et voir dans quel délai, dans quel calendrier, et surtout dans quel budget.

Nadine GEORGEL : C'est donc un dossier à suivre financièrement, techniquement. On aura l'occasion d'en reparler. En tout cas, on peut tous se féliciter qu'il soit sur de bons rails.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 - 5373 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 12 et 13 mai 2023 - Approbation d'une convention mixte
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cela fait partie des belles choses qui existent sur le 5e arrondissement.

L'association Lyon Ultra Run est une belle association. Ils font de belles choses, Ils sont écoresponsables, ils ont des originalités. Ils vont obtenir 4 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 9 - 4674 - Désaffectation du domaine public scolaire des bâtiments de logements des groupes scolaires Diderot et Champvert Ouest - Lyon 5e
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit de la désaffectation du domaine public des bâtiments associés au groupe scolaire Diderot et Champvert.

Vous savez que la recherche pour loger des familles sans abri est cruciale, notamment des familles qui ont des enfants scolarisés. Vous savez aussi que le changement de statut des enseignants qui sont passés d'instituteurs à professeurs des écoles fait que leur statut ne leur accorde pas de logements de fonction. Du coup, ces logements sont, en grande partie, vides. Ce qui vous est proposé, c'est de permettre à la Ville de Lyon de les aménager pour offrir des logements à des familles qui se trouvent dans la situation que je viens de vous décrire. Il s'agit d'une vingtaine de logements au total. Il y a toute une série de précautions parce qu'il y a des agents logés, etc.

Sophia POPOFF : Je voulais juste préciser, parce que cela relève de la politique que je pilote au niveau de l'Hôtel de Ville, et que la délibération n'est pas hyper claire là-dessus. On désaffecte donc ces bâtiments. Pour quelques années, on met ces bâtiments à disposition de façon temporaire, à des associations qui permettent de faire de l'hébergement d'urgence, mais à terme, le projet est bien de produire 22 logements sociaux et de les mettre à destination de familles. On a lancé une consultation qui a été remportée par le bailleur Batigère qui va donc réhabiliter ces bâtiments, y compris une rénovation thermique importante pour pouvoir ensuite, les mettre en location.

Nadine GEORGEL : Merci pour ces précisons. Je me permettrai juste une petite note. On a démarré ce conseil en ayant des interrogations sur les actions concrètes en matière de développement durable et d'accueil. Je pense que ce dossier répond à ces deux interrogations puisque nous avons mené, en ce début de mandat, une action très déterminée pour limiter au maximum les bâtiments vides appartenant au patrimoine Ville de Lyon, et c'est bien dans cette action que cela s'inscrit.

Marie-Noëlle FRÉRY : Ça, c'est du changement par rapport à l'ancienne mandature !

Nadine GEORGEL : Je ne vais pas plus loin. Je dis juste que c'est une action concrète qui s'inscrit bien dans la perspective du développement durable, et de l'accueil des personnes qui en ont besoin.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 10 - 5180 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit de l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon, pour l'année 2023, dans le cadre de l'opération « accompagnement des apaisements d'écoles ». Vous connaissez la démarche de la Rue des Enfants, portée par Tristan DEBRAY, au niveau de la Ville, et par quelques élus, au niveau du 5e, notamment Marielle PERRIN.

Le but est d'apaiser l'espace public et de favoriser la reconquête de cet espace autour des écoles, ainsi que des crèches, pour une Ville à hauteur d'enfants. Cela répond aux défis environnementaux. Les objectifs sont d'apaiser et de sécuriser les abords des établissements, d'offrir des lieux d'ébats et de déambulation pour tous les usagers, améliorer le cheminement des piétons – il faut vraiment y penser aussi – et travailler à la réappropriation de l'espace public.

Concrètement, cela consiste à apaiser et réduire la circulation automobile aux abords des écoles, à faciliter les déplacements à vélo, à sécuriser les cheminements pour donner envie aux familles de marcher, et à végétaliser l'environnement des écoles. Cela se solde par plusieurs niveaux de situations :

- Aménager l'espace public ;
- Piétonniser. C'est le cas de la rue François Vernay ;
- Création de zones apaisées ;
- Végétalisation, etc. C'est ce qui s'est passé autour de Ferdinand Buisson. Madame PERRIN vous en parlera peut-être un peu plus ;

Il y a deux délibérations qui ont permis d'attribuer des subventions, en 2021 et 2022. En 2023, on vous propose l'attribution d'un fonds de 700 000 euros. Je précise que la participation de la Ville est limitée à 50 %. De plus, c'est plafonné. Par exemple, si c'est une piétonisation, c'est 50 000 euros au maximum, si c'est un apaisement de trafic et de la vitesse – ce que nous appelons « zone de rencontre » – c'est 40 000 euros, et si c'est un aménagement de sécurisation, c'est 30 000 euros.

Tristan DEBRAY ne peut pas présenter ou résumer le travail qu'il fait au niveau de la Ville de Lyon avec ses équipes. Je pense que Marielle PERRIN peut décrire plus ce qu'il se passe dans le 5e. Philippe CARRY est associé aussi à ces réflexions, de même que Sophie HÉRITIER, pour les crèches.

Marielle PERRIN : Tristan est bloqué au lit. Il s'excuse. Il aurait aimé, comme vous pouvez vous en douter, intervenir sur cette délibération puisque c'est un sujet qui lui tient à cœur.

Je voudrais rappeler que nous avons eu la joie, avec Philippe CARRY et Pierre GAIDIOZ, de finir le projet d'aménagement devant l'école Gerson. Il y a certains projets qui prennent plus longtemps puisque cela fait deux ans, mais nous sommes très satisfaits de ce qui a pu être fait. Là, on organise la plantation, d'ici le mois prochain voire la fin du mois, avec le Directeur d'école et les Espaces verts. Pour l'année prochaine, on est en train de travailler avec l'école des Maristes, avec l'école Saint-Just-Saint-Irénée, et avec l'école Joliot Curie, pour apaiser leurs abords. Nous avons identifié d'autres écoles comme l'école Diderot, par exemple. Cependant, dès qu'il y a des gros projets d'aménagements autour de ces écoles, nous décalons un peu la sécurisation devant Diderot, dans le temps.

Bénédicte DRAILLARD : Je représente la Mairie auprès des primaires des Maristes. Il faut savoir que dans les Maristes, il y a les 3/4 des petits qui sont du 5e. Quand on va plus haut, il y a des gens qui viennent de partout. Par contre, pour les primaires, ce sont vraiment des habitants du 5e.

Nadine GEORGEL : Merci pour cette précision. Oserais-je souligner que ce rapport nous donne un cas concret d'apaisement dans la Ville de Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 11 - 5312 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Ce rapport concerne la petite enfance, avec l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations gestionnaires de Petite Enfance, pour un montant de 5 200 000 euros pour l'ensemble de la Ville, pour l'exercice 2023. Il s'agit aussi d'approuver une convention.

C'est une convention qui revient régulièrement depuis 2020. Cela concerne tous les établissements qui accueillent les petits, avant la maternelle – crèches, crèches familiales, collectives, relais de petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents – qui offrent un service de qualité aux familles et aux enfants. Il y a une première tranche qui suit le vote du budget, et une seconde tranche en septembre de l'année en cours. Cette année, exceptionnellement, la première tranche que je viens d'évoquer, est versée en deux fois : une en janvier et une en mars. C'est celle-là qui fait l'objet de la délibération.

Je précise, si vous lisez le tableau, parce qu'il peut y avoir une ambiguïté, c'est qu'avant, le canal par lequel passait la participation de la Caisse d'Allocations Familiales passait pas la Ville. Dans la colonne, on avait donc les deux subventions. Maintenant, la CAF verse directement. Si vous lisez le tableau, c'est ce qui s'appelle BT, Bonus Territoire. Cela pourrait tromper si on lit trop rapidement les tableaux.

Les montants proposés tiennent compte des effets de l'inflation et de la revalorisation des métiers. Puis, c'est au nombre d'enfants, évidemment.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 12 - 5355 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association - Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit de la participation de la Ville de Lyon aux écoles primaires, maternelles et élémentaires, privées, sous contrat d'association pour les années 2022 à 2025, ce qui fait trois ans. Vous savez que la Ville doit contribuer au financement des écoles privées sous contrat. Cela impose donc aux communes d'affecter à chaque enfant, qu'il soit dans le public ou dans le privé, la même somme. Comme la loi a rendu l'école obligatoire à partir de 3 ans, à partir de 2019, cette convention s'applique maintenant aux écoles maternelles. Cette évaluation est calculée sur la base du coût qui est constaté dans les écoles publiques.

Je vous précise qu'il s'agit de 920 euros par élève lyonnais, dans une classe élémentaire, et 1 300 euros par élève lyonnais scolarisé dans une classe maternelle. La convention qu'on vous propose portera sur les 3 ans, dont cette année. Je précise aussi que la Ville de Lyon aide les familles en difficulté pour la restauration scolaire, dans la mesure où les enfants fréquentent le restaurant scolaire de l'établissement.

Cela concerne 35 écoles privées, à Lyon, dont 7 dans le 5e.

Anne PROST : Il y a en effet 7 écoles dans le 5e qui sont des écoles privées, sous contrat. J'avais quelques questions.

D'abord, je suis assez surprise de voir que c'est le même montant que l'année dernière. Ce qui m'ennuie, c'est que vous proposez un forfait fixe pour les trois prochaines années, alors que les

coûts, notamment ceux de l'énergie, augmentent. Pourquoi pas d'évolution sur les trois prochaines années ?

D'autre part, je voudrais savoir si vous savez quel est le montant pour un élève en élémentaire et en maternelle, dans les écoles publiques ?

Pierre GAIDIOZ : C'est la même somme.

Anne PROST : C'est la même somme ?

Pierre GAIDIOZ : Oui, c'est la même somme affectée à chaque enfant, quel que soit son établissement.

Anne PROST : OK.

Pierre GAIDIOZ : Concernant vos questions, le calcul est détaillé. Un montant moyen par an a été évalué, et une moyenne a été faite.

Anne PROST : Il n'y a donc pas d'évolution.

Pierre GAIDIOZ : Il n'est pas impossible que si la facture énergétique augmente, il va peut-être falloir s'adapter.

Anne PROST : Enfin là, on signe pour trois ans.

Pierre GAIDIOZ : Oui. Mais c'est la même somme qui sera affectée aux enfants du public.

Anne PROST : Et c'est le même montant que l'année dernière.

Philippe CARRY : Ce n'est pas pour exprimer un malaise quelconque, c'est au contraire, pour dire que le groupe Lyon en Commun votera pour cette délibération mais vous informe qu'une prise de parole aura lieu lors du conseil municipal, et ce sans malaise aucun.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Anne PROST s'abstient.
M. Tristan DEBRAY (pouvoir donné à Joanny MERLINC), élu intéressé, ne participe pas au vote.

Rapport 13 - 5356 - Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Ce rapport concerne les périmètres scolaires. Je peux faire vite donc je vous laisse poser des questions. Il s'agit simplement de s'adapter aux évolutions des effectifs scolaires, de s'adapter au fait que certaines classes sont saturées, de tenir compte du fait qu'il y a des arrivées de nouvelles familles parce qu'il y a de nouvelles constructions, et anticiper sur ces nouvelles constructions. Parfois, il s'agit même de la création d'une école. Forcément, il faut ajuster les périmètres. Cela ne concerne pas d'écoles du 5e. Ce qui est fait est vraiment dans l'intérêt des familles, pour réduire l'étendue géographique d'un périmètre, pour que les familles n'aient pas trop de distances à parcourir. Quand une école est en léger déficit, on l'aide à remplir ses effectifs de façon à alléger une classe qui elle, aurait trop d'élèves qui évidemment, travaillent dans de moins bonnes conditions dans ces cas-là.

Dans le 7e, il y a toute une série d'écoles. Partout, il y a des constructions : dans le sud du 2e, dans le 3e. Il y a une particularité qui consiste à mettre un périmètre commun à 3 écoles qui sont de part

et d'autre de la Saône, dans le 4e et le 9e. Tout cela est fait dans l'intérêt des enfants de façon à ce que les effectifs soient les mieux adaptés, ainsi que pour les enseignants.

Ces périmètres seront mis en œuvre en 2023. Je précise que c'est fait à la suite d'une véritable concertation entre les familles, les enseignants, l'Inspection et les mairies concernées.

Anne PROST : Sur le 5e arrondissement, on se sera pas du tout touché par des fermetures de classes ?

Pierre GAIDIOZ : Ce ne sont pas des fermetures, ce sont des modifications de périmètres.

Nadine GEORGEL : Ce sont deux questions différentes. Là, on est sur les périmètres scolaires.

Pierre GAIDIOZ : On parle de la zone géographique sur laquelle une école recrute. Par contre, les effectifs, c'est un autre problème qui est en train d'être étudié. La baisse dont vous avez entendu parler semble se confirmer.

Anne PROST : Quand pourrais-je poser ma question sur les fermetures de classes ? Ce n'est pas l'occasion de poser la question ?

Pierre GAIDIOZ : Les éléments, cela vient trop tôt. Je n'ai pas d'éléments précis, c'est en train d'être fait, c'est en concertation entre l'Inspection et la Mairie. On sait qu'il y a des écoles qui sont menacées, c'est clair.

Anne PROST : Il y a notamment des écoles maternelles où il y a deux classes.

Pierre GAIDIOZ : Vous savez que pour les écoles où il y a deux classes, on prend beaucoup de précautions pour éviter d'en arriver là.

Anne PROST : On a des maternelles où on a deux classes, avec 44 élèves. Par exemple, La Sarra.

Pierre GAIDIOZ : Je ne veux pas m'avancer mais La Sarra ne semble pas du tout menacée par des fermetures de classes.

Anne PROST : D'accord.

Pierre GAIDIOZ : J'ai presqu'envie de dire « au contraire ».

Anne PROST : Avec joie. Ce qui voudrait dire que sur le 5e, il n'y aura pas de fermetures.

Pierre GAIDIOZ : Après, je n'exclus pas qu'il y ait des suppressions de postes.

Nadine GEORGEL : On ne va pas trop déborder du périmètre. Là, il est question du périmètre scolaire des écoles publiques.

Anne PROST : J'ai bien compris.

Nadine GEORGEL : La question des fermetures de classes, c'est lié à la démographie.

Anne PROST : D'autres arrondissements sont très largement touchés, donc je pose la question.

Nadine GEORGEL : On constate une baisse de fréquentation des écoles partout. Cela se traduit par la fermeture de classes, à tous les niveaux.

Anne PROST : Cela pourra donc être le cas du 5e aussi.

Nadine GEORGEL : Oui. On constate vraiment une baisse de la démographie scolaire. Cela touche le public, le privé. C'est un phénomène général. Il y a des arrondissements dans Lyon qui sont moins touchés. Après, sur le 5e, il y a un autre sujet, mais ce n'est pas le sujet de ce soir, ce sont les maternelles isolées. Ce sont des sujets bien spécifiques dont nous aurons peut-être l'occasion de parler.

Anne PROST : Cela me paraissait être en lien et c'est pour cela que je me permettais de poser la question. J'attendrai le prochain conseil d'arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 14 - 5099 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17e édition du festival « les Chants de Mars » du 15 au 25 mars 2023 - Approbation d'une convention d'application
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 5099 porte sur l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à la MJC du Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17e édition du festival « Les Chants de Mars » qui se déroule du 15 au 25 mars 2023. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler deux fois de ce festival, c'est-à-dire de la 15e et 16e édition. C'est un événement incontournable, à Lyon et dans son agglomération, depuis 16 ans. Il se fait en collaboration de la MJC lyonnaise, et a été construit sur une envie commune de mutualiser des compétences et de fédérer des publics.

C'est à nouveau l'occasion pour moi de rappeler l'attachement de la Mairie du 5e à ce festival et aux liens qu'il tisse entre les disciplines, entre les pratiques amateurs et professionnels, et bien sûr, à son ancrage fort sur le territoire, par l'entremise de la MJC du Vieux-Lyon.

Pour mettre un peu à jour ma présentation, je vais quand même vous parler de l'édition 2023 qui produira une vingtaine d'événements : des concerts, des animations, des spectacles jeune public, des expositions, mais aussi des rencontres professionnelles assez porteuses puisqu'elles sont souvent l'occasion de parler de professionnalisation, de scènes émergentes, et des conférences. Dans Lyon et toute la Métropole : à la Salle Léo Ferré qui est la salle de résidence de la MJC du Vieux-Lyon ; à la Salle des Rancy qui est le partenaire historique ; au Transbordeur ; à l'Épicerie moderne ; à Thou bout d'chant, dans le 1er, qui partage les valeurs communes de la MJC et son attrait pour la chanson française ; puis à la Salle Molière du 5e pour ce qui nous concerne.

Cette année, la MJC sollicite une subvention de 18 000 euros alloués à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 88 350 euros. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 euros pour l'organisation de l'événement 2023. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 15 - 5299 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais de Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. – Mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors les murs
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération concerne l'approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, du théâtre Guignol, situé au Palais de Bondy. On va faire très court parce que c'est une délibération complémentaire à la délibération que nous avions déjà votée à l'unanimité, en janvier.

Pour rappel, la Ville doit répondre à un audit concernant notamment la sécurité, et a donc prescrit des travaux au Palais Bondy qui contraindront la jouissance de l'ensemble des lieux et notamment les lieux occupés par la compagnie, du 25 mars 2023 au 25 février 2024. Lors du dernier CA de janvier, je vous avais proposé de modifier la convention d'occupation pour ne pas exiger de redevance des fluides à la Compagnie, pendant la période où ils n'occupaient pas les lieux.

L'avenant qui nous intéresse aujourd'hui, l'avenant n° 2, concerne la collection de marionnettes. On en avait brièvement parlé mais, je vous l'avais précisé, la Ville assure le transfert et la conservation de cette belle collection qui va rejoindre les sous-sols de la Villa Gillet pour une partie de la collection, tandis que l'autre partie – environ une cinquantaine de marionnettes – fera l'objet d'une mise à disposition par la Compagnie qui va l'amener – c'est un peu inédit – hors les murs. C'est pour cela que nous délibérons aujourd'hui. C'est pour consentir à la mise à disposition gratuite, pour la Compagnie M.A, afin d'assurer la programmation en itinérance et lui permettre de poursuivre ses activités hors les murs.

Cet avenant est conclu jusqu'en 2024 et fixe donc les modalités techniques et administratives de cette mise à disposition. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 5305 - Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 5305 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, pour un montant global, pour la Ville de Lyon, de 571 000 euros.

J'aimerais beaucoup vous parler de certaines de ces structures, mais cela va être rapide puisque dans le 5e, nous ne sommes concernés que par une seule subvention attribuée à la Compagnie du Bonhomme. Si la Compagnie du Bonhomme possède bien un siège social dans le 5e, depuis septembre 2022, Thomas POULARD porte un projet avec cette compagnie, dans le 3e, à la place de l'ancien théâtre des Asphodèles. Je ne veux pas prendre la place de mon homologue du 3e qui parlera certainement plus en détail de ce projet. Je veux juste leur faire un peu de pub en disant que l'ouverture est prévue au 1er semestre 2023, et qu'à cette occasion, Thomas POULARD présentera une version de « Toutes les choses sont géniales » de Duncan MACMILLAN.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 60 000 euros à la Compagnie du Bonhomme, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 17 - 5307 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 5307 est une délibération récurrente qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 8 lieux conventionnés dits « Scènes découvertes », pour un montant global de 440 000 euros, à l'échelle de la Ville.

Le dispositif Scènes découvertes a été initié en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour soutenir les compagnies, les lieux, les artistes et les pratiques émergentes. C'est le maître-mot du dispositif. Depuis 2010, s'inscrit dans ce dispositif, un lieu incontournable dont je vous parle très souvent, de création des arts circassiens, qui est notre MJC Ménival, École de cirque. Depuis 2022, un nouvel entrant nous concerne aussi particulièrement puisqu'il s'agit du Sonic, le café-concert situé sur l'iconique péniche, quai des Étroits.

Là, c'est l'inverse de la délibération précédente puisque le siège social du Sonic se situe dans le 9e arrondissement, mais le lieu se situe dans le 5e arrondissement. Je vais donc me permettre d'en parler assez brièvement. Concernant la MJC – je suis toujours ravi d'en parler – je voudrais dire que « Scènes découvertes » constitue toujours un des piliers du triptyque de développement de l'école, à savoir les pratiques amateurs, dans une démarche d'éducation populaire, la formation pro, la préparation aux écoles supérieures et art du cirque. Pour mettre à jour l'actu, sur le projet 2023, l'école de cirque accompagnera la Compagnie Nekuia et 6 projets de compagnies professionnelles en diffusion, certaines dont on avait déjà parlé comme la Compagnie 126 kilos, mais également des nouvelles comme Nour, la Diagonale du Vide, Kim Maro et Intrepidus.

Je vais rapidement passer aux nouveaux pour vous parler du Sonic, porté par l'association Sputnik, créée en 2006 par Thierry VIGNARD et Stéphanie BONY, qui est un café-concert sur une péniche qui, pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance de le voir, accueille à peu près 100 personnes. C'est juste en bas de la montée de Choulans. Depuis sa création, le Sonic accompagne des artistes en cours de professionnalisation. C'est un sujet qui m'est cher. Il offre une part importante de sa programmation à l'émergence. Il a donc trouvé sa place très facilement dans ce dispositif de Scènes découvertes, et dans un réseau d'associations et d'acteurs de production de musiques actuelles avec lesquels ils tissent des liens très forts. Le Sonic est notamment réputé pour accueillir des éléments de programmation de grandes salles qui considèrent parfois qu'une petite jauge intimiste correspond mieux à la démarche artistique, et vont au-devant du Sonic pour leur proposer d'étendre la programmation.

Il y a une quarantaine de dates par an, et une grande partie du projet qu'ils mettent en place s'appelle le Release party qui est une fête de sortie d'album. C'est un dispositif cher aux artistes émergents. En gros, c'est organiser de vrais événements pour un seul artiste, lors de la sortie d'un EP qui peut parfois être des showcases un peu intimistes. Là, ce sont des grandes soirées organisées au Sonic.

C'est pour cela que la Ville a décidé de soutenir cet établissement. Il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 euros, à la fois à la MJC du Vieux-Lyon, École du cirque, et à la fois au Sonic, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 18 - 5344 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 5344 porte sur la gratuité partielle des frais de location et de captations audiovisuelles accordées aux associations, pour certaines, gérées par la Ville. C'est une délibération qui vient en complément d'une délibération que je vous ai présentée récemment. Les services des salles municipales gèrent six salles de spectacles dont deux dans le 5e : la Salle Molière et la Salle Witkowsky qui sont toutes les deux au Palais Bondy. Elles accueillent de la musique, de la danse, de l'humour, des conférences, des expositions.

Il est évident que dans des cas précis, et pour servir des objectifs d'intérêts généraux, la Ville peut être amenée à proposer une gratuité partielle ou totale à certains organisateurs. Pour la délibération qui nous intéresse aujourd'hui, il s'agit de gratuité pour un montant total de 6 000 euros. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19 - 5381 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 - Approbation d'une convention
Rapporteur : Joanny MERLINC

Ma dernière délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole pour l'organisation de la Fête de la Renaissance qui se déroule du 11 au 14 mai 2023. Cette dernière délibération nous invite à un petit voyage dans le temps inédit parce que pour des raisons de crise sanitaire, je n'avais pas encore eu la chance et l'occasion de vous parler des Pennons de Lyon. C'est une spécialité du Comité des Fêtes de la Ville de Lyon.

Je n'avais pas eu l'occasion de vous en parler en CA parce qu'il y a eu la reprise de l'activité en 2022. Mais oui, cela a bien repris en 2022.

Après une période de disette, le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon organise la Fête de la Renaissance, avec une reprise, depuis la crise sanitaire, en 2022, et cette année, pour l'édition 2023, du 11 au 14 mai, dans la Presqu'île et dans le Vieux Lyon. Sincèrement, j'adorerais vous retracer l'histoire complète des Pennons de Lyon. Il est 21 heures 47. On va croire que je me plains éternellement de devoir raccourcir mes interventions. Les Pennons attendront un peu ! Je voudrais juste rappeler qu'il s'agit d'une fête populaire à caractère historique, qui fait renaître, pendant trois jours, un morceau historique de la Ville de Lyon, retraçant un pan de la vie des Lyonnais du XIVe siècle, dans les valeurs de solidarité, d'engagement, d'altérité, de diversité. Les spectateurs sont invités à participer à tout un tas d'animations, de reconstitutions, de défilés, des cérémonies de prestation de serments des Pennons de Lyon, de la Confrérie des Lyonnais, des campements historiques, des ateliers, des animations, dans les rues du Vieux Lyon et ailleurs. Il y a la messe des Pennons, la chasse aux trésors pour les plus petits, des couronnements, des adoubements, etc.

L'an prochain, je vous ferai une belle présentation PowerPoint, c'est promis ! En attendant, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Bénédicte DRAILLARD : Je voulais redire, Nadine, ce que tu disais au début. Le samedi, il y a la Voie est libre, à Saint-Georges. On a rencontré les commerçants, les artisans et les habitants, dernièrement. Bien sûr, il est convenu qu'on fera un lien entre les Pennons parce qu'il y a beaucoup de monde, et ils sont contents aussi qu'ils viennent un peu du côté de Saint-Georges où là, il y aura la fête de Saint-Georges. Cela se fera d'une façon artistique, n'est-ce pas, cher Joanny, par des gens qui iront chercher les personnes qui sont place Saint-Jean et qui les amèneront, on espère, à Saint-Georges.

Nadine GEORGEL : Merci pour cette précision sur l'organisation des festivités nombreuses au printemps.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 20 - 5386 - Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024)
Rapporteur : Catherine GOUJON

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser la signature de la convention de participation financière entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la participation de la Ville au financement de l'équipe chargée du suivi animation du POPAC métropolitain 2022-2024. Le POPAC, c'est le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés. Cette participation s'élèverait à un maximum annuel de 6 000 euros.

Cela ne concerne pas de copropriétés sur le 5e, pour le moment – il y en a vingt sur La Duchère et Mermoz – mais cet accompagnement de titre préventif porte sur l'aide au fonctionnement des instances, la mobilisation des copropriétaires, la prévention et le traitement des impayés, l'appui à la maîtrise des charges, et la sensibilisation aux besoins de travaux.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette disposition.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21 - 5076 - Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

En 2021, l'atlas de la biodiversité lyonnaise a mis en lumière quelques 2 900 espèces présentes sur les espaces publics de la ville de Lyon. Afin de progresser dans la connaissance, la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel, mais également de répondre aux attentes des Lyonnaises et Lyonnais, en matière d'implication citoyenne, la Ville de Lyon a lancé un appel à projets ayant pour objet, la protection de la nature et de l'environnement. L'enveloppe disponible des subventions permettant leur réalisation, s'élève à 78 192 euros. Ce sont 13 associations qui ont répondu à l'appel à projets, dont sur le 5e, la Ligue de Protection des Oiseaux pour son projet d'accompagnement de la biodiversité sur les quartiers de Champvert et du Point du Jour, et ce, pour un montant alloué de 8 040 euros.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Nicolas HUSSON : Je voudrais juste signaler que je ne prendrai pas part au vote. Après deux ans de pause d'adhésion à diverses associations, ce qui était lié à mon mandat, et pour des raisons de potentiel conflit d'intérêt, je suis de nouveau adhérent à quatre d'entre elles. Dans ce sens-là, je me mets donc en retrait.

Nadine GEORGEL: Merci, c'est noté.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

M. Nicolas HUSSON, élu intéressé, ne participe pas au vote.

Rapport 22 - 5393 - Requalification du jardin Girard Desargues (jardin archéologique), situé rues des Estrées, Mandelot et de la Bombarde - LYON 5e - Convention d'étude avec l'Institut d'urbanisme de Lyon
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Je vais conclure par une grande nouvelle. Le Jardin archéologique de Saint-Jean, qu'on appelle aussi Jardin Girard Desargues – personne ne sait vraiment qui c'est. C'était un mathématicien lyonnais et il ne vivait pas très loin – et qui est aussi appelé Jardin des vestiges – j'aime beaucoup cette appellation – fait partie, avec la Primatiale, le Palais Saint-Jean et la Maison du Chamarier, de l'ancien groupe épiscopale. Ce jardin est situé sur un parcours important d'entrée dans le Vieux Lyon, et constitue un espace de vie et de respiration au cœur du centre historique.

Il est proposé la mise en œuvre – sous convention avec la Ville – d'un atelier professionnel de l'Institut d'urbanisme de Lyon pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement du site afin d'anticiper un projet de réhabilitation à venir. Des propositions comme un verger ancien, un théâtre de verdure, pourront être reprises par l'étude, et le rêve de la nature rejoindrait celui de l'histoire. Merci.

Je voudrais remercier le Professeur André PELLETIER qui a rédigé une note historique de ce lieu magique, et préciser qu'un schéma directeur élaboré par Didier REPELLIN est cité dans la convention. La mission donne lieu au versement d'une somme de 5 000 euros pour le couvrement des charges variables afférentes à celles-ci, et son terme est fixé au 31 mai 2023.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération consistant à donner votre accord pour la signature de la convention.

Laurence BUFFLIER : Monsieur CARRY, juste une question. Vous mettez « une réhabilitation à venir ». Est-ce que nous avons un délai parce que cela fait quand même un moment qu'il est bien pelé, ce jardin, qu'il a besoin d'une grosse rénovation. On a eu des problèmes parce qu'autrefois, il était Conseil général, puis Métropole, puis Ville de Lyon. On s'est cassé les dents plusieurs fois sur sa réfection. Est-ce que vous avez une idée de l'échéance ?

Philippe-Henri CARRY : Il y a un budget qui a été alloué dans le cadre de la PPI, de 420 000 euros.

Laurence BUFFLIER : 420 000 ?

Philippe-Henri CARRY : Oui. Ce n'est pas mal ? Toutefois, ce n'est pas une certitude que ce soit réalisé durant ce mandat parce que c'est lié à la prochaine convention Ville-État qui n'a pas encore été discutée, mais qui le sera ces prochaines semaines. C'est à l'ordre du jour des discussions qu'il peut y avoir entre la Ville et l'État pour la réhabilitation de ce Jardin archéologique qui attend depuis plusieurs décennies. C'est depuis 1990.

Nadine GEORGEL : On a bien conscience de l'état. C'est la même chose, il s'agit d'un dossier qui va repasser.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 23 – Rapport Direct : Question du Conseil d'arrondissement du 5e au Conseil Municipal de Lyon - La condition animale : Interrogation sur les actions concrètes mises en œuvre prochainement par la ville de Lyon pour favoriser la prise en compte et l'intégration des animaux en ville.
Rapporteur : Nadine GEORGEL

C'est au tour du 5e arrondissement de poser une question au Conseil municipal de Lyon. La question qui sera posée le 9 mars, si vous êtes d'accord, traite de la condition animale. Il s'agit d'une interrogation sur les actions concrètes mises en œuvre prochainement par la Ville de Lyon pour favoriser la prise en compte et l'intégration des animaux en ville.

« Qu'ils soient domestiques, sauvages, protégés ou non, ou liminaires, les animaux vivent avec nous sur le territoire de la Ville de Lyon. Leur prise en compte est essentielle pour penser l'écologie en

milieu urbain, et le dialogue entre êtres vivants, qu'ils soient humains, végétaux ou animaux. Les attentes de nos concitoyens, particuliers ou associations, sont nombreuses et parfois contradictoires. En décentrant notre perspective anthropocentrée, les besoins des animaux sont également prégnants, alors que le climat et la biodiversité se dérèglent à une vitesse vertigineuse.

Dans ce contexte, quelles actions concrètes seront mises en œuvre prochainement par la Ville de Lyon pour favoriser la prise en compte et l'intégration des animaux en ville ? »

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le texte de la question au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Nadine GEORGEL : Cette question clôture notre séance nocturne. Je vous remercie pour votre présence.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 21 heures 57.